

DEMANDE D'ACCREDITATION D'UNE ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER DES FONCTIONS CONSULTATIVES AUPRES DU COMITE

DATE LIMITE 30 AVRIL 2021

Les instructions pour remplir la demande sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante :

<https://ich.unesco.org/fr/formulaires>

1. Nom de l'organisation

1.a. Nom officiel

Veillez indiquer la dénomination officielle complète de l'organisation, dans sa langue d'origine, telle qu'elle apparaît dans les pièces justificatives établissant sa personnalité juridique (8.b ci-dessous).

Association française des éléments inscrits au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco

1.b. Nom en français ou anglais

Veillez Indiquer la dénomination de l'organisation en français ou en anglais.

France PCI

2. Coordonnées de l'organisation

2.a. Adresse de l'organisation

Veillez indiquer l'adresse postale complète de l'organisation, ainsi que les coordonnées complémentaires telles que le numéro de téléphone, l'adresse électronique, le site Web, etc. L'adresse postale indiquée doit être celle où l'organisation exerce son activité, quel que soit son lieu de domiciliation juridique (voir point 8).

Organisation : France PCI

Adresse : 2 rue des Bénédictins 35500 Vitré

Numéro de
téléphone : 0299758290

Adresse
électronique : contact@france-pci.fr

Site web : www.maisondesculturesdumonde.org/patrimoine-culturel-immateriel/elements-francais-inscrits

Autres informations

pertinentes :

2.b. Personne à contacter pour la correspondance

Donnez le nom, l'adresse complète et tout autre renseignement du responsable à qui toute correspondance concernant la candidature peut être adressée.

Titre (Mme/M., etc.) : Mme
Nom de famille : Martinet
Prénom : Lily
Institution/fonction : Coordinatrice
Adresse : 2 rue des Bénédictins 35500 Vitré
Numéro de téléphone : +33(0)299758290
Adresse électronique : contact@france-pci.fr
Autres informations pertinentes :

3. Pays où l'organisation est active

Indiquez le/les pays où l'organisation exerce ses activités. Si elle œuvre uniquement dans un seul pays, veuillez préciser lequel. Si ses activités sont internationales, indiquez si elle opère au niveau mondial ou dans une ou plusieurs régions, et listez les pays principaux où elle mène ses activités.

- local
 national
 international (veuillez préciser :)
 dans le monde entier
 Afrique
 États arabes
 Asie & Pacifique
 Europe & Amérique du Nord
 Amérique latine & Caraïbes

Veuillez énumérer le/les principal(aux) pays où elle est active:

France

4. Date de sa création ou durée approximative de son existence

Veuillez indiquer quand l'organisation a été créée, tel que cela apparaît dans les pièces justificatives établissant sa personnalité juridique (8.b ci-dessous).

25 septembre 2013

5. Objectifs de l'organisation

Veillez décrire les objectifs pour lesquels l'organisation a été créée et qui doivent être « en conformité avec l'esprit de la Convention » (Critère C). Si les objectifs principaux de l'organisation sont autres que la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, expliquez en quoi l'objectif de sauvegarde est lié à ses objectifs à plus grande échelle.

400 mots maximum ; veuillez ne pas joindre d'informations complémentaires.

L'association France PCI réunit les organismes communautaires et les organismes compétents représentatifs des éléments inscrits sur les listes du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO ou porteuses des projets sélectionnés au Registre des meilleures pratiques de sauvegarde, pour la France. Elle agit en étroite collaboration avec les instances en charge de la coordination et du suivi de la mise en œuvre de la Convention de 2003 sur le territoire national, en particulier le ministère français de la Culture mais aussi la Délégation permanente de la France auprès de l'UNESCO et la Commission nationale française pour l'UNESCO. France PCI offre ainsi une interface commune, favorable à une communication efficace et concertée, par exemple dans le cadre de la rédaction des rapports périodiques pour l'UNESCO ou des demandes d'utilisation du logo de la Convention. Il s'agit donc d'un réseau de réseaux, qui s'est constitué en association afin de mettre en lien et de favoriser les synergies entre les communautés et organismes représentatifs des éléments inscrits sur les listes internationales du PCI ou porteuses des projets sélectionnés au Registre des meilleures pratiques. Dispersés sur l'ensemble du territoire national y compris outre-mer, ceux-ci sont impliqués dans tous les domaines du PCI et témoignent d'une grande diversité tant par leur échelle d'action (locale, nationale ou internationale) que par leurs moyens et formes juridiques (associations, collectivités...).

Lors d'une réunion informelle en 2012 à l'invitation du Centre français patrimoine culturel immatériel, certaines communautés avaient fait part d'un sentiment d'isolement, notamment dans les démarches de suivi des inscriptions, et d'un défaut de visibilité. France PCI porte ainsi leur voix et leur engagement pour faire largement connaître et reconnaître le PCI, pour sensibiliser à l'importance de sa sauvegarde, pour promouvoir auprès des publics l'esprit de la Convention ainsi que les éléments inscrits sur ses listes, au travers d'actions communes. L'association vise également à faciliter l'échange et le partage d'informations, de connaissances et d'expériences, entre ses membres et au-delà, dans le domaine de la sensibilisation et de la sauvegarde du PCI. Elle ambitionne ainsi de devenir une force de proposition et de réflexion auprès des acteurs du PCI en France. Après s'être structurée au niveau national, France PCI souhaite s'ouvrir à l'international, en particulier en Europe et dans l'espace méditerranéen, régions avec lesquelles plusieurs de ses membres partagent des dossiers multinationaux, afin de développer son réseau et s'enrichir de nouvelles opportunités de collaborations, via le Forum des ONG accréditées.

6. Activités de l'organisation en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Les points 6.a. à 6.d. sont essentiellement destinés à montrer que l'ONG satisfait au critère consistant à « avoir des compétences, des qualifications et l'expérience avérées en matière de sauvegarde (telle que celle-ci est définie dans l'article 2.3 de la Convention) du patrimoine culturel immatériel se manifestant entre autres dans un ou plusieurs domaines spécifiques » (Critère A).

6.a. Domaine(s) où l'organisation est active

Cochez une ou plusieurs cases pour indiquer les domaines principaux où l'organisation est la plus active. Si ses activités se rapportent à d'autres domaines que ceux énumérés, cochez « autres domaines » et indiquez les domaines concernés.

- traditions et expressions orales
- arts du spectacle
- pratiques sociales, rituels et événements festifs
- connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers
- savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel
- autres domaines – veuillez préciser :
Jeux et sports traditionnels, pratiques alimentaires...

6.b. Activités principales de sauvegarde dans lesquelles l'organisation est impliquée

Cochez une ou plusieurs cases pour indiquer les principales activités de sauvegarde de l'organisation. Si ses activités impliquent des mesures de sauvegarde non énumérées ici, cochez « autres mesures de sauvegarde » en précisant lesquelles.

- identification, documentation, recherche (y compris le travail d'inventaire)
- préservation, protection
- promotion, mise en valeur
- transmission, éducation formelle et non formelle
- revitalisation
- autres mesures de sauvegarde – veuillez préciser :

6.c. Description des activités de l'organisation

Les organisations qui font une demande d'accréditation doivent décrire brièvement leurs activités récentes et leur expérience en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, y compris celles démontrant les capacités de l'organisation à assurer des fonctions consultatives auprès du Comité. La documentation pertinente peut être présentée, si nécessaire, au point 8.c. ci-dessous.

650 mots maximum ; veuillez ne pas joindre d'informations complémentaires.

Dans un but de sensibilisation des publics et de mise en réseau des acteurs, France PCI édite une lettre d'information trimestrielle et numérique sur un principe participatif pour informer de l'actualité de l'association et de celle de ses membres, c'est-à-dire des éléments inscrits sur les listes de l'UNESCO, et plus largement de l'actualité du patrimoine culturel immatériel en France comme au niveau international (nouvelles inscriptions à l'inventaire français, expositions, colloques, formations et publications dans le champ du PCI, réunions statutaires des organes de la Convention, nouvelles inscriptions sur les listes internationales...). L'association a adopté le principe d'une assemblée générale itinérante qui se déplace chaque année dans un lieu lié à une inscription, et adossée à un événement relatif à celle-ci (fête, spectacle, exposition...) permettant

de faire connaître les différents éléments à l'ensemble des membres, et de promouvoir plus largement le PCI en bénéficiant ainsi d'une couverture médiatique.

France PCI a réalisé une exposition itinérante, volontairement légère, pour diffuser des informations sur la Convention de 2003 et sur les éléments inscrits pour la France sur les listes internationales. Celle-ci a plusieurs fois bénéficié du patronage de l'UNESCO. Elle est régulièrement mise à jour au fur et à mesure des nouvelles inscriptions et présentée par exemple lors des Journées européennes du patrimoine ou de manifestations diverses (colloques, festivals). L'exposition est accompagnée d'une documentation imprimée (livret, fiches...) qui est mise à disposition gratuitement des visiteurs. L'association a par ailleurs contribué à la publication d'un beau-livre, « Trésors de l'UNESCO en France » (Dakota, première édition 2014), en rassemblant les contenus, photos et textes, nécessaires à ce projet qui réunissait pour la première fois dans un même ouvrage les sites et monuments classés au Patrimoine mondial, et les éléments inscrits sur les listes du patrimoine immatériel de l'UNESCO, pour la France.

En 2019, France PCI a initié une importante démarche de recherche-action. La première phase, confiée à l'ethnologue Olivier Schinz, a été finalisée en 2020. Basée notamment sur des entretiens auprès des praticiens (confirmés et apprenants), celle-ci visait d'une part à rassembler une documentation conséquente sur l'ensemble des éléments inscrits pour la France sur les listes de l'UNESCO, et d'autre part à mettre en évidence les valeurs communes à ces acteurs engagés dans des domaines très divers du PCI, sur des territoires et à des échelles différents. Une archive électronique a été constituée et un rapport ainsi qu'une synthèse ont été produits. Dans une deuxième phase, dont la mise en œuvre a été retardée par la crise sanitaire liée à la Covid-19, un appel à projet sera lancé afin de sélectionner un artiste pour créer une bande dessinée à partir de la matière rassemblée, et faire connaître le PCI au plus grand nombre grâce à ce média populaire. L'album initial pourra par la suite être décliné pour chaque élément.

Enfin, France PCI constitue un interlocuteur privilégié pour le Centre français du patrimoine culturel immatériel (au sein de la Maison des Cultures du Monde, ONG accréditée) qui héberge le siège et assure le secrétariat de l'association, ainsi que pour le ministère français de la Culture auquel celle-ci propose un mécanisme de consultation et de suivi des communautés impliquées dans la sauvegarde des éléments inscrits sur les listes de l'UNESCO, plus particulièrement dans le cadre du processus d'élaboration des rapports périodiques dont le nouveau format s'inspire du cadre global de résultats pour la Convention de 2003. France PCI est engagée à défendre le PCI et ses praticiens auprès et aux côtés de ces instances. En 2016 par exemple, au cours des débats qui ont présidé à la préparation et à l'adoption de la nouvelle loi « Liberté de création, architecture et patrimoines », France PCI a adressé une lettre ouverte à la ministre de la Culture, l'invitant à prendre en compte le patrimoine immatériel. Celui-ci a finalement été intégré à la définition du patrimoine (article 1 du code du patrimoine) et inscrit dans le droit national.

6.d. Description des compétences et qualifications de l'organisation

Donnez des informations sur le personnel et les membres de l'organisation, décrivez leurs compétences et qualifications dans le domaine du patrimoine culturel immatériel, en particulier celles démontrant les capacités de l'organisation à assurer des fonctions consultatives auprès du Comité et expliquer comment elles les ont acquises. La documentation justifiant ces compétences peut être présentée, si nécessaire, au point 8.c. ci-dessous.

250 mots maximum; veuillez ne pas joindre d'informations complémentaires.

Début 2021, France PCI compte parmi ses membres actifs des représentants de 15 éléments inscrits pour la France sur la liste représentative, et des contacts ont été établis avec ceux des éléments récemment inscrits. Actuellement, l'association ne possède pas de personnel salarié. Sa coordination est assurée par le Centre français du patrimoine culturel immatériel, dont la chargée de mission est juriste spécialiste du PCI, auteure d'une thèse en droit international sur la reconnaissance des expressions traditionnelles. Les membres du bureau (élus pour trois ans renouvelables) sont des professionnels du PCI, qui ont la responsabilité de structures créées pour la gestion des éléments inscrits sur les listes de l'UNESCO, dans le cadre des plans de

sauvegarde. France PCI est collectivement forte des compétences de ses membres dont l'expérience et l'expertise couvrent tous les domaines du patrimoine immatériel. Les personnes morales membres de France PCI sont représentées par des personnes physiques qui peuvent être des praticien(ne)s, des directeurs/trices ou président(e)s d'associations et de fédérations, des responsables culturels et patrimoniaux au sein d'institutions publiques, des élu(e)s de collectivités territoriales en charge de la culture et du patrimoine, etc. Toutes et tous ont été étroitement impliqué(e)s dans les candidatures des éléments inscrits sur les listes du patrimoine immatériel, et/ou sont en charge de leur suivi, en tant que représentants des organismes communautaires et compétents. À ce titre, chacun(e) est expert dans son domaine du PCI et familier des procédures et critères d'évaluation des candidatures pour les différents mécanismes instaurés par la Convention.

7. Les expériences de l'organisation en coopération avec les communautés, les groupes et les praticiens du patrimoine culturel immatériel

Le Comité évalue si l'ONG qui fait une demande d'accréditation « coopère, dans un esprit de respect mutuel avec les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus créant, pratiquant et transmettant le patrimoine culturel immatériel » (Critère D). Décrivez brièvement ici ces expériences.

400 mots maximum ; veuillez ne pas joindre d'informations complémentaires.

Par sa raison d'être, France PCI, composée de représentants d'organismes compétents et de communautés actives dans la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, tous impliqués dans les candidatures et/ou la gestion et le suivi des éléments inscrits sur les listes de l'UNESCO, possède une solide expérience de coopération avec les groupes et les individus engagés dans sa pratique et dans sa transmission, et ce dans tous les domaines du PCI. L'association constitue une ressource pour les communautés qui peuvent consulter celle-ci pour obtenir des contacts, des informations et des conseils concernant par exemple la mise à jour de l'inventaire national, les demandes d'utilisation du logo de la Convention, les modes de structuration des groupes et des individus impliqués dans la sauvegarde et la gestion des éléments inscrits, etc. Toutes les actions de l'association (voir 6c) sont organisées selon un principe participatif, à l'initiative des communautés ou avec leur consentement. Par exemple, un appel est adressé chaque trimestre à l'ensemble des membres pour qu'ils sélectionnent eux-mêmes les contenus et actualités concernant leur élément, qu'ils souhaitent diffuser et valoriser dans la lettre d'information. De même, l'exposition itinérante constitue une réalisation collective à laquelle ont contribué chacun des organismes communautaires et compétents représentatifs des éléments inscrits, qui ont rédigé le texte et fourni l'iconographie les concernant, avec le soutien et la coordination du secrétariat de France PCI. Chaque assemblée générale « foraine » est organisée en étroite collaboration avec les communautés du lieu d'accueil qui proposent au programme des activités de découverte de leur patrimoine immatériel (visites d'expositions, démonstrations, projections, spectacles, cérémonies, déambulations, etc.). Pour la première phase du projet de recherche-action initié en 2019, chaque personne rencontrée, qu'elle soit membre ou non de l'association, a donné son accord pour que la retranscription de son entretien soit versée dans l'archive numérique qui sera confiée à un artiste pour la suite du projet de création. Afin de garantir le respect, cette archive n'est actuellement consultable que par les membres de France PCI et les praticiens qui ont accepté d'être interviewés. Pour le processus de rapport périodique basé sur le cadre global de résultats, France PCI a invité chacun de ses membres à consulter largement son propre réseau afin de renseigner de la façon la plus inclusive et représentative possible la section C du formulaire dédiée aux éléments inscrits sur la Liste représentative.

8. Documentation sur les capacités opérationnelles de l'organisation

Les Directives opérationnelles exigent qu'une organisation demandant une accréditation soumette des documents éprouvant qu'elle possède les capacités opérationnelles énoncées au Critère E. Ces pièces justificatives peuvent revêtir plusieurs formes, selon le régime juridique en vigueur de chaque pays. Les documents présentés doivent être traduits si possible en français ou en anglais dans le cas où les originaux seraient dans une autre langue. **Veillez identifier clairement les pièces justificatives avec le(s) point(s) (8.a, 8.b ou 8.c) auxquels elles se réfèrent.**

8.a. Membres et personnel

La preuve de l'implication des membres de l'organisation telle que demandée au critère E (i) peut prendre des formes aussi diverses qu'une liste des directeurs, une liste du personnel et des statistiques sur la quantité et les catégories de membres ; une liste complète des membres, n'est en principe, pas nécessaire.

Veillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « point 8.a »

8.b. Personnalité juridique reconnue

Si l'organisation a une charte, des articles de constitution, un règlement intérieur ou un document de création équivalent, un exemplaire doit être joint. Si, dans le cadre de la législation nationale en vigueur, l'organisation a une personnalité juridique reconnue par des moyens autres qu'un acte de constitution, veuillez fournir les pièces justificatives (par exemple, par la publication d'une annonce dans une gazette ou un journal officiel) montrant comment cette personnalité juridique a été établie.

Veillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « point 8.b »

8.c. Durée d'existence et activités

Si cela n'est pas déjà clairement indiqué dans les documents fournis au point 8.b. veuillez présenter les pièces justificatives prouvant que l'organisation existe depuis au moins quatre ans lors de sa demande d'accréditation. Veuillez présenter les documents montrant qu'elle a mené des activités de sauvegarde appropriées durant cette période, y compris celles décrites au point 6.c ci-dessus. Des documents supplémentaires tels que des livres, des CD, des DVD ou des publications similaires ne peuvent être pris en compte et ne doivent pas être soumis.

Veillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « point 8.c »

9. Adhésion au Forum des ONG du PCI

Indiquez ci-dessous si votre organisation souhaite rejoindre le Forum des ONG du PCI. Veuillez noter que l'adhésion est subordonnée à l'accréditation de votre organisation par l'Assemblée générale des États parties à la Convention de 2003.

Pour plus d'informations sur le Forum des ONG du PCI et ses activités, veuillez consulter la page suivante : <https://ich.unesco.org/fr/forums-des-ong-00422>.

oui

non

10. Signature

Le formulaire doit inclure le nom et la signature de la personne habilitée à signer au nom de l'organisation qui demande l'accréditation. Les demandes sans signature ne peuvent être prises en considération.

Nom : Pierre Sanner

Titre : Président

Date : 29 avril2021

Signature :

A handwritten signature in blue ink, consisting of the letters 'PS' followed by a horizontal line.

8.a. Membres et personnel

Lily MARTINET, secrétaire de France PCI

Juriste spécialisée en droit international de la culture, Lily Martinet est chargée de mission patrimoine culturel immatériel (PCI) à la Maison des Cultures du Monde - Centre Français du PCI. Elle est secrétaire de l'association France-PCI

De 2018 à 2021, elle a été chercheuse à l'Institut Max Planck Luxembourg pour le droit procédural. Auparavant, elle a travaillé en tant que chargée d'études pour la coordination du projet « Osmose le patrimoine culturel immatériel dans les droits nationaux » à l'Institut des Sciences Sociales du Politique (ENS Paris Saclay, Université Nanterre, CNRS).

Elle a soutenu en 2017 une thèse sur les expressions culturelles traditionnelles en droit international à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, publiée en 2019 aux éditions IRJS. Elle a été admise au barreau de Paris en 2014. Elle est également diplômée de l'École européenne supérieure d'art de Bretagne.

Pierre SANNER, président de France PCI

Diplômé de Sciences Po, Pierre Sanner sa carrière professionnelle aux éditions du Centre Georges Pompidou où il est chargé de la diffusion et du développement commercial ainsi que des droits étrangers.

Il a également occupé les fonctions de directeur du développement de Revue Noire (maison d'édition et de programmation culturelle dédiée à la création contemporaine africaine), chercheur invité à l'Université de Western Cap et créateur du festival de photographie « Eye Africa » (Le Cap, Afrique du Sud). Il a fondé et dirigé (2001-2008) le Festival « Images au Centre » qui instaurait un dialogue entre l'art photographique et le patrimoine en Région Centre.

Depuis 2008, il dirige la Mission Française du Patrimoine et des Cultures Alimentaires (MFPCA), organisme qui a porté le dossier du « repas gastronomique des Français » et obtenu en novembre 2010 son inscription par l'UNESCO sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

La MFPCA a été désignée organisme autonome fédérateur de veille et de suivi, avec les services de l'État, des mesures qui découlent du plan de gestion de l'inscription. Depuis 2013 la MFPCA anime et coordonne les travaux relatifs à la programmation culturelle et scientifique du Réseau des Cités de la Gastronomie qui réunit les villes de Dijon, Lyon, Paris-Rungis et Tours, a été officiellement lancé par le gouvernement le 19 juin 2013.

Pierre Sanner est également Président de l'association France-PCI qui réunit les éléments français inscrits sur les listes de sauvegarde du Patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

Il est nommé en 2012 chevalier des Arts et Lettres.

Il a mené en France et à l'étranger de nombreux projets culturels dans le domaine de la diffusion artistique et de la valorisation patrimoniale.

Accréditation d'ONG

ICH-09 – Formulaire

Emmanuel GERARD, vice-président de France PCI

Emmanuel Gérard est actuellement directeur du Syndicat mixte de la Cité internationale de la tapisserie et de l'art tissé, à Aubusson, constitué par le Conseil Régional du Limousin, le Conseil Général de la Creuse et la Communauté de Communes Creuse Grand Sud, dans le cadre d'un projet dont l'Etat est le premier financeur et qui bénéficie également du soutien de plusieurs Fondations (Fondation d'Entreprise Hermès, Fondation Bettencourt-Schueller, Fondation AG2R La Mondiale pour la vitalité artistique, Fondation Pays de France – Crédit Agricole, Fondation SNCF, Fondation La Poste, Fondation Caisse d'Epargne Auvergne-Limousin, ...).

Il a été recruté dans le cadre d'un appel à candidatures par le Syndicat mixte pour le développement culturel et économique de la tapisserie d'Aubusson et a pris ses fonctions de Chef de projet pour l'étude et la réalisation du projet de Cité de la tapisserie à Aubusson, en Février 2009, avant de devenir directeur du nouveau Syndicat mixte de la Cité internationale de la tapisserie et de l'art tissé, en janvier 2010.

Spécialiste du management de projets dans le domaine de l'ingénierie culturelle, de l'économie du patrimoine et du développement touristique, il assure la direction de ce projet phare du territoire du Limousin autour de la mise en valeur du patrimoine, de la création contemporaine, de la formation et du développement économique, dans le contexte de l'inscription de la Tapisserie d'Aubusson au Patrimoine culturel immatériel de l'humanité, par l'UNESCO en 2009. Dans ce cadre, il a notamment lancé la politique de grandes tentures-événements de la Cité internationale de la tapisserie (Tolkien, Miyazaki...). Il est membre du CA et du Bureau de l'Office de tourisme Aubusson-Felletin, ainsi que du CA et du Bureau du Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine. Il est membre du CA du Centre de Recherche sur les Arts du Feu et de la Terre (CRAFT), à Limoges.

Il est Vice-Président de France PCI qui regroupe les éléments français inscrits par l'UNESCO au Patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Il a été en 2019/2020 Auditeur de la première promotion du Cycle des Hautes Études de la Culture (CHEC) mis en place par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Fondateur associé du cabinet ARC ESSOR et de l'agence IPOLIS, dans ses précédentes fonctions il est intervenu sur de très nombreux dossiers liés à la valorisation du patrimoine et des savoir-faire, en particulier dans des filières économiques traditionnelles à caractère patrimonial, ainsi que sur des dossiers de culture scientifique et technique. Il a été chargé de cours en montage de projets culturels à l'EAC et à l'IESA, à Paris.

Il est également l'auteur de l'Annuaire-Guide IPOLIS « Investisseurs et exploitants privés partenaires des collectivités publiques dans le tourisme, la culture, le patrimoine, les loisirs ».

Emmanuel Gérard est avec la Cité internationale de la tapisserie, lauréat du Prix Liliane Bettencourt pour l'intelligence de la main (Parcours - 2018). Il est Chevalier des Arts et Lettres (2018).

Bernard MAUREL, trésorier de France PCI

Ingénieur agronome et ingénieur du Génie Rural des Eaux et des Forêts, Bernard Maurel a été directeur régional aux Haras nationaux puis adjoint à la direction générale. Il est ensuite

Accréditation d'ONG

ICH-09 – Formulaire

affecté au département international, puis en 2010 à la direction du patrimoine de l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation.

Président de 2008 à 2014 de l'association européenne des Haras d'État, il a organisé à ce titre deux colloques pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel des haras européens. Responsable du département Documentation et patrimoine équestre au Cadre noir de Saumur de 2013 à 2019, il est chargé du suivi du dossier UNESCO et participe aux travaux de France PCI. Il est trésorier de l'association France-PCI de 2017 à 2021.

Il est co-auteur de brochures publiées aux Éditions du Patrimoine (Centre des monuments nationaux-MONUM).

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10
Abonnements.....01.40.15.67.77
(8 h 30 à 12 h 30)

Associations

Associations syndicales de propriétaires

Fondations d'entreprise

Fonds de dotation

Annonce n° 572 - page 1098

35 - Ille-et-Vilaine

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la sous-préfecture de Fougères.

ASSOCIATION FRANÇAISE DES ÉLÉMENTS INSCRITS AU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL DE L'UNESCO.

Objet : promouvoir auprès du public l'esprit de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, ainsi que les éléments inscrits sur ses listes ; faciliter l'échange et le partage d'informations, de connaissances et d'expériences ainsi que les collaborations, à l'échelle nationale et internationale, dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ; être une force de proposition et de réflexion auprès des acteurs du patrimoine culturel immatériel en France et dans le monde.

Siège social : 2, rue des Bénédictins, 35500 Vitré.

Date de la déclaration : 14 février 2014.

France PCI : vers une BD collective

L'UNESCO reconnaît depuis 2003 le Patrimoine Culturel Immatériel (PCI). L'association France PCI, qui regroupe les éléments français reconnus par cette institution, souhaite présenter et valoriser ce patrimoine novateur, dynamique et vivant au travers de bandes dessinées réalisées par des auteurs contemporains. Ces œuvres permettront de faire connaître la richesse du PCI français à des publics variés tout en montrant sa diversité et son actualité.

Une commande aux allures de défi

L'association France PCI (FPCI) réunit les éléments français inscrits sur une des listes de l'UNESCO relatives au PCI. Elle décide en 2016 de lancer un projet complexe et ambitieux : réaliser une œuvre collective permettant de présenter et de valoriser le dynamisme des éléments qu'elle réunit. L'association cherche, par ce projet, à promouvoir les multiples points forts du PCI et ainsi à œuvrer à sa meilleure connaissance auprès d'un large public.

En 2018, elle mandate Olivier Schinz et Armande Cernuschi — anthropologues suisses ayant des expériences du PCI et de sa mise en espace à travers des expositions — pour préciser tout à la fois le type d'œuvre à commander et son cahier des charges. Le mandat se présente comme un défi : la disparité des éléments réunis en association fait sa richesse mais aussi sa difficulté. Comment relier sans artifice des ostensions septennales avec le Maloya pratiqué par des milliers de personnes sur l'île de la Réunion, un carnaval, le savoir-faire de quelques dentellières et le repas gastronomique des Français ? Quels points communs leur trouver ? Comment les valoriser autour d'une œuvre commune ?

Au moment où les mandataires terminent leur travail, ce ne sont en effet pas moins de dix-huit éléments français ou internationaux mais ayant une partie française qui sont officiellement inscrits dans une des deux listes du PCI reconnu par l'UNESCO. La recherche s'est arrêtée sur les dix-sept premiers, le dernier n'ayant été reconnu par l'UNESCO qu'à la fin de l'année 2019. En voici leur énumération avec, entre parenthèses, la date de leur inscription et, pour les éléments internationaux, les pays concernés :

1. Géants et dragons processionnels de Belgique et de France (2008, Belgique et France)
2. La tradition du tracé dans la charpente française (2009)
3. La tapisserie d'Aubusson (2009)
4. Le Maloya (2009)
5. Le Cantu in paghjella profane et liturgique de Corse de tradition orale (2009)
6. Le savoir-faire de la dentelle au point d'Alençon (2010)
7. Le repas gastronomique des Français (2010)
8. Le compagnonnage, réseau de transmission des savoirs et des identités par le métier (2010)
9. L'équitation de tradition française (2011)
10. Le fest-noz, rassemblement festif basé sur la pratique collective des danses traditionnelles de Bretagne (2012)
11. La fauconnerie, un patrimoine humain vivant (2016, Allemagne, Arabie saoudite, Autriche, Belgique, Émirats arabes unis, Espagne, France, Hongrie, Italie, Kazakhstan, Maroc, Mongolie, Pakistan, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée et Tchèque)
12. Les ostensions septennales limousines (2013)
13. Le gwoka : musique, chants, danses et pratique culturelle représentatifs de l'identité guadeloupéenne (2014)
14. Les fêtes du feu du solstice d'été dans les Pyrénées (2015)
15. Le carnaval de Granville (2016)

16. Les savoir-faire liés au parfum en Pays de Grasse : la culture de la plante à parfum, la connaissance des matières premières naturelles et leur transformation, l'art de composer le parfum (2018)

17. L'art de la construction en pierre sèche : savoir-faire et techniques (2018, Croatie, Chypre, France, Grèce, Italie, Slovénie, Espagne et Suisse)

18. L'alpinisme (2019, France, Italie et Suisse)

Le « Cantu in paghjella profane et liturgique de Corse de tradition orale » est inscrit sur la « Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente », les dix-sept autres apparaissent quant à eux sur la « Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité ».

Une recherche, une archive, des valeurs communes

Pour répondre aux questions fondamentales posées par l'association, les mandataires ont constitué une documentation électronique systématique et menée, pendant un peu plus d'une année, au minimum deux entretiens par élément : le premier avec un spécialiste de la pratique concernée, le second avec un « apprenant » qui les a guidés dans les questions de transmission de la pratique et dans l'attrait que celle-ci peut susciter pour des personnes qui ne la connaissent que de l'extérieur.

C'est ainsi qu'une archive électronique a été mise sur pied et qu'elle peut désormais servir de base pour les travaux artistiques à venir. De manière systématique, les mandataires ont réuni et mettent à disposition des informations fondamentales sur chaque élément concerné, tels que leur description, les dossiers d'inscription à l'UNESCO, des documents multimédias représentatifs ou les adresses et contacts de personnes référentes et de centres de documentation existants. Les entretiens menés durant la recherche, enregistrés et partiellement retranscrits, apparaissent également dans l'archive et proposent une approche bien plus sensible et personnelle des pratiques et savoir-faire patrimonialisés.

Le rapport de recherche, quant à lui, donne un aperçu aussi exhaustif que possible des questions soulevées et des propositions de compréhension élaborées par les mandataires en lien avec le bureau de France PCI. Car, loin de s'arrêter aux aspects visibles et empiriques de pratiques étudiées (comme un geste ou un son, par exemple), les mandataires ont été guidés par les différents praticiens sur des enjeux bien plus immatériels et fondamentaux qui semblent faire sens pour tous.

Il apparaît que les praticiens du PCI, quel qu'il soit dans son immense diversité, partagent une série de valeurs communes ou, à tout le moins, extrêmement proches. Le PCI s'inscrit, par définition, dans le temps long de la transmission sur plusieurs générations. Cet état de fait oblige chaque élément à faire preuve d'une profondeur évidente lui donnant une force de résistance face aux tornades que sont les modes passagères emportant tout sur leur passage.

Mais, parallèlement, le PCI ne peut survivre que grâce à une capacité d'absorption, de dynamisme et somme toute de résilience en regard de ces modes passagères. C'est ainsi que les praticiens (gastrophiles français, parfumeurs de Grasse comme danseurs de Gwoka) mettent en évidence leur capacité à comprendre le monde contemporain avec une acuité particulière tout en s'avérant des acteurs majeurs de sa mise en forme. Contestation ou résistance face aux valeurs dominantes, mais aussi force de proposition dans la création de valeurs alternatives en phase avec les préoccupations contemporaines : le PCI s'avère un moteur incroyablement puissant, novateur et dynamique dans la création d'un monde qui fait sens pour ses praticiens comme pour l'ensemble des personnes qu'il touche ou qui s'en approchent.

Des éléments empiriques indiqués dans le rapport permettent de préciser les attentes de l'association relatives à l'œuvre à venir, de les cadrer, de leur donner un esprit spécifique en vue de la réalisation, tout en laissant aux personnes qui seront mandatées par la suite une indispensable ouverture dans laquelle la créativité des artistes sollicités pourra se déployer.

Une bande dessinée !?

Parmi l'ensemble des œuvres étudiées et susceptibles d'être commandées par l'association — œuvres plastiques, musicales, littéraires, expositions, festivals, etc. — la proposition de réaliser une bande dessinée s'est vite imposée comme la plus fertile. Art populaire majeur, susceptible de faire passer des émotions fortes, la BD permet également de présenter et de faire comprendre des aspects parfois complexes des pratiques concernées. Son format, aujourd'hui bien moins normé qu'il y a quelques décennies, peut s'adapter à la variété des pratiques représentées dans l'association.

Sa création fera appel au talent d'un artiste qui saura magnifier les propositions énoncées dans le rapport tout en transmettant les éléments informatifs voulus par les membres de l'association. Facile à présenter, à transporter à travers tout le territoire français (des Antilles à la Réunion en passant par la métropole), elle peut également être valorisée par des expositions (de croquis, de planches agrandies, de travaux préparatoires) ou des événements ponctuels, en présence par exemple des auteurs. D'un point de vue économique, sa réalisation est susceptible de rentrer dans un budget raisonnable pour l'association, et il est peut-être imaginable qu'une partie de son financement soit assurée par la vente d'originaux.

Lors de la présentation du mandat, l'association a énoncé un objectif a priori difficile à atteindre pour une œuvre artistique : que celle-ci puisse évoluer au gré des nouvelles entrées, sur les listes de l'UNESCO, d'éléments français. La BD propose une solution simple à cette question complexe : plus que d'une seule BD, l'association imagine actuellement la création d'une collection spécifique, comme cela existe déjà au sein du riche monde de la BD contemporaine. C'est ainsi une collection « PCI en France » qui pourrait naître, dont le premier volume pourrait être une initiation plus générale au PCI — sur le modèle, par exemple, de la BD *Les Ignorants* d'Étienne Davodeau — tandis que les volumes suivants seraient consacrés, chacun, à un élément spécifique de l'association.

Cette manière de penser l'œuvre collective à venir — ou plutôt les œuvres collectives — offre une solution séduisante, réalisable et ouverte à la multiplicité des enjeux soulevés par l'association dans le cadre du premier mandat de recherche. Il est, de plus, tout à fait imaginable que cette démarche originale, qui est à notre connaissance une première, puisse servir d'exemple novateur de valorisation du PCI au niveau international.